

A propos de la semaine de quarante heures

Notre collaboratrice Mme Moll-Weiss, a exposé ici comment elle souhaitait que soit répartie cette semaine de quarante heures... dont le principe n'est pas encore volé à Genève, dont la réalisation n'a pas encore été décidée par les Etats... On ne nous reprochera pas de ne pas nous y prendre à temps !

Mais pour répondre à l'appel de Mme Moll-Weiss, je voudrais lui dire que pour ma part, je crois dangereux d'avoir sur ce sujet un point de vue « définitif ».

Le jour où la semaine de quarante heures sera devenue une réalité, nous estimons que la loi devra être assez souple pour laisser patrons et ouvriers régler entre eux, selon les circonstances, la répartition qui leur semblera la meilleure.

Nous savons d'ailleurs que la question de la répartition des heures ne sera pas posée à Genève.

Nous pouvons donc souhaiter que les avantages des différents systèmes soient exposés publiquement pour que les intéressés s'en inspirent.

Mais n'allons pas plus loin, et ne demandons pas à la loi ce qui doit revenir aux libres contrats.

**

En ce qui concerne la réduction des salaires envisagée par Mme Moll-Weiss, nous ne la croyons acceptable, comme la diminution des traitements des fonctionnaires ou des pensions, que si elle fait partie d'un vaste plan de réduction du coût de la vie. Il serait inadmissible de demander des sacrifices à telle ou telle catégorie de citoyens, si tous ne devaient pas en attendre une immédiate compensation.

On ne comprendrait pas que les salaires et traitements soient diminués sans une baisse immédiate du charbon que nous payons deux fois plus chez nous qu'en Angleterre et en Belgique et dont les prix factices sont une des causes de la vie chère

(transport, fabrication, chauffage). Prix factices encore du beurre, des fruits par une politique de contingentement qui favorise des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Tout se tient dans l'économique.

La journée de quarante heures n'est qu'une des parties du grand plan qui doit être élaboré et divulgué pour que l'opinion publique éclairée comprenne l'œuvre de redressement qui s'impose et qui ne peut se réaliser qu'avec son concours.

C. B.